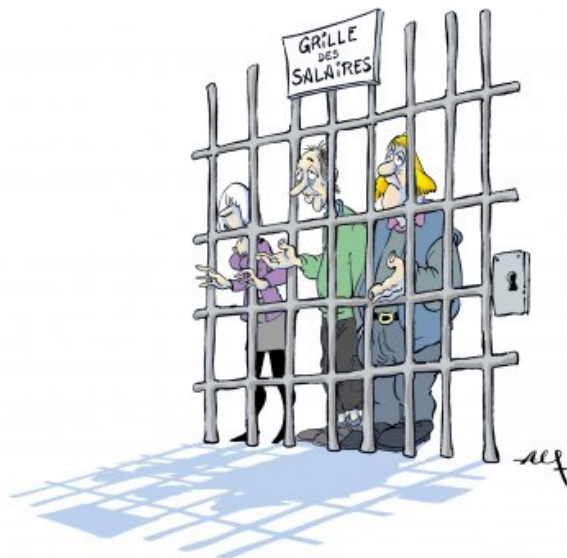


# Nouvel Espace Statutaire



# Secrétaire administratif

JANVIER 2011

<http://itefa.unsa.org>

UNSA  
100%  
pas  
pareil

# Une occasion manquée...



Depuis la mise en place des accords « Durafour en 1992 », les corps de catégorie B n'ont pas connu de réelle revalorisation, exceptée la mise en place des corps de catégorie B – CII (Catégorie Indiciaire Intermédiaire) et l'attribution de quelques points d'indice dans le cadre des « accords Jacob en 2006 ».

Signataire du volet de relevé de conclusions du 21 février 2008, relatif aux carrières et aux politiques indemnitaires dans la fonction publique, l'UNSA Fonction Publique a participé à l'ensemble des réunions de travail qui débouchent sur une nouvelle grille « revalorisée » qui crée le **Nouvel Espace Statutaire (NES)** pour les agents relevant de la catégorie B type dont le **corps des secrétaires administratifs**.

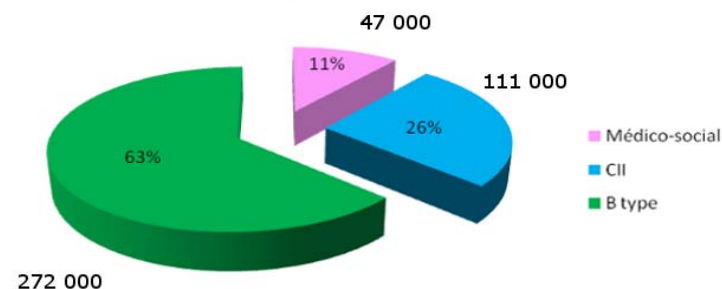
## LES EFFECTIFS CONCERNÉS :

Sur l'ensemble des trois versants (état, territorial et hospitalier), les fonctionnaires plus de 700 000 agents, couvrant l'ensemble de la catégorie B type vont se voir appliquer ce Nouvel Espace Statutaire.

*A noter que le gouvernement a accepté en 2010 pour le corps des infirmiers (460 000 agents), son repositionnement et sa requalification du statut en catégorie A, dans le processus LMD (licence, maîtrise, doctorat).*

Le décret n° 2010-1676 du 29 décembre 2010 prévoit l'entrée en vigueur du **Nouvel Espace Statutaire pour les S.A. des ministères des Affaires Sociales au 1er janvier 2011**. Ce décret annonce également une possibilité de promotion par l'ouverture d'examen professionnel pour les adjoints administratifs.

## Répartition de la catégorie B Fonction publique de l'État



## LE CONTEXTE :

La DAGFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction publique) a fait connaître la position du gouvernement, en précisant que cette réforme se ferait à **budget constant** et qu'un certain nombre de points N'ÉTAIENT PAS NÉGOCIABLES.

La mise en place d'une grille unique de la catégorie B intégrant le B-type et le B-CII :

- Allongement de la carrière à 34 et 35 ans ;
- Application de la nouvelle grille à l'ensemble de tous les agents de B des différentes filières ;
- Mise en place d'un double niveau de recrutement (à Bac : grade 1 et à Bac + 2 : grade 2).

# Une occasion manquée...



## LE PROJET DU GOUVERNEMENT :

- un corps unique à 3 grades avec recrutement externe :
- niveau Bac pour le 1er grade,
- niveau Bac + 2 pour le 2ème grade,
- un accès au grade supérieur par examen professionnel et au choix,
- durée théorique de carrière portée à 34 ans (recrutement à Bac) et 35 ans (recrutement Bac + 2),
- 13 échelons dans les 1er et 2ème grades ;
- 11 échelons dans le 3ème grade
- Indice brut de fin de carrière à 660,
- reclassement du B type dans les 1er et 2ème grades ;
- reclassement du B-CII à grade identique.

Pour l'**UNSA** Fonction Publique, ce projet initial était totalement insatisfaisant et ne répondait à ses attentes. Il a été précisé lors des différentes rencontres soit en plénières soit en bilatérales que le projet gouvernemental manquait totalement d'ambition.

## LES PROPOSITIONS DE L'**UNSA** Fonction Publique :

- l'allongement de la carrière doit éviter la stagnation dans l'échelon terminal comme cela peut être observé, mais n'induit pas une situation plus défavorable pour les agents que la position actuelle,
  - limitation de l'allongement de carrière à 30 et 31 ans.
- Un reclassement plus favorable :
- pour les agents du B type un reclassement à grade identique,
  - pour les agents du B-CII, un reclassement du 1er grade dans le 2ème nouveau grade et un reclassement des 2ème et 3ème grades dans le nouveau 3ème grade.

- le projet de la nouvelle grille se traduit par une véritable évolution pour les personnels :
- un indice plancher pour le 1er grade repositionné au moins à l'INM 313 (IB 329) et un indice sommital au troisième grade à l'INM 584 (IB 703) ;
- un indice plancher pour le 2ème grade plus élevé afin de marquer la distinction entre le recrutement à Bac et à Bac + 2.

## LE DOCUMENT FINAL

Cette réforme ne correspond pas à la totalité des exigences de l'**UNSA**. Mais, notre syndicat a obtenu que soit retenu Il faut noter dans ce document final :

- une réduction de la durée de la carrière de 2 ans par rapport au projet initial soit 32 et 33 ans ;
- le reclassement du B type à grade identique et B CII plus conforme aux propositions de l'**UNSA** dans le 2ème et 3ème grade ;
- une augmentation de l'indice plancher du 2ème grade à l'INM 327 (IB 350) ;
- la possibilité d'ouvrir des négociations dans chaque ministère pour l'intégration des B CII en A ;
- l'engagement d'ouvrir une perspective de débouchés de la catégorie B au-delà de l'IB 700.

Le reclassement dans cette nouvelle grille peut paraître flatteur et positif, les effets bénéfiques sont perceptibles à court terme (5 premières années de mise en place) et avec un parcours (carrière idéale) plus bénéfique en fin de carrière qu'aujourd'hui.

L'**UNSA** prend acte de cette réforme statutaire qui ne correspond pas à toutes ses propositions initiales elle rappellera toutes les revendications non satisfaites pour lesquelles elle continuera de combattre au regard de cette réforme inachevée et de *cette occasion manquée ...*

## Nouvel Espace Statutaire Grilles de Secrétaire Administratif



Secrétaire Adm. Grade 1	INM	Durée	Déroulement
13ème échelon	486	-	33 ans
12ème échelon	466	4 ans	29 ans
11ème échelon	443	4 ans	25 ans
10ème échelon	420	3 ans	22 ans
9ème échelon	400	3 ans	19 ans
8ème échelon	384	3 ans	16 ans
7ème échelon	371	3 ans	13 ans
6ème échelon	358	3 ans	10 ans
5ème échelon	345	3 ans	7 ans
4ème échelon	334	2 ans	5 ans
3ème échelon	325	2 ans	3 ans
2ème échelon	316	2 ans	1 an
1er échelon	310	1 an	-

Entrée **BAC**  
Niveau IV

**6ème échelon**  
+ 1 an d'ancienneté  
=  
Promotion au choix

**4ème échelon**  
+ 1 an d'ancienneté  
=  
Examen professionnel

Secrétaire Adm. Grade 2	INM	Durée	Déroulement
13ème échelon	515	-	34 ans
12ème échelon	491	4 ans	30 ans
11ème échelon	468	4 ans	26 ans
10ème échelon	445	3 ans	23 ans
9ème échelon	425	3 ans	20 ans
8ème échelon	405	3 ans	17 ans
7ème échelon	390	3 ans	14 ans
6ème échelon	375	3 ans	11 ans
5ème échelon	361	3 ans	8 ans
4ème échelon	348	2 ans	6 ans
3ème échelon (CII)°	340		
2ème échelon (CII)°	332		
1er échelon (CII)°	327		

° Entrée **BAC + 2**  
Niveau III  
Catégorie Indiciaire Intermédiaire

# Nouvel Espace Statutaire Grilles de Secrétaire Administratif



Secrétaire Adm. Grade 2	INM	Durée	Déroulement
13ème échelon	515	-	34 ans
12ème échelon	491	4 ans	30 ans
11ème échelon	468	4 ans	26 ans
10ème échelon	445	3 ans	23 ans
9ème échelon	425	3 ans	20 ans
8ème échelon	405	3 ans	17 ans
7ème échelon	390	3 ans	14 ans
6ème échelon	375	3 ans	11 ans
5ème échelon	361	3 ans	8 ans
4ème échelon	348	2 ans	6 ans
3ème échelon (CII)°	340		
2ème échelon (CII)°	332		
1er échelon (CII)°	327		

**6ème échelon**  
+ 1 an d'ancienneté  
=  
Promotion au choix

**5ème échelon**  
+ 2 ans d'ancienneté  
=  
Examen professionnel

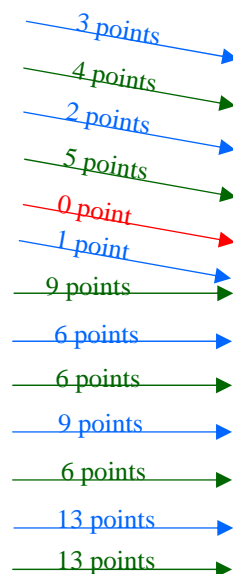
Secrétaire Adm. Grade 3	INM	Durée	Déroulement
11ème échelon	562	-	32 ans
10ème échelon	540	3 ans	29 ans
9ème échelon	519	3 ans	26 ans
8ème échelon	494	3 ans	23 ans
7ème échelon	471	3 ans	20 ans
6ème échelon	449	2 ans	18 ans
5ème échelon	428	2 ans	16 ans
4ème échelon	410	2 ans	14 ans
3ème échelon	395	2 ans	12 ans
2ème échelon	380	2 ans	10 ans
1er échelon	365	1 an	9 ans

° Entrée **BAC + 2**  
Niveau III  
Catégorie Indiciaire Intermédiaire

## Nouvel Espace Statutaire repositionnement



Secrétaire Adm. C.N.	INM	Durée	Déroulement
13ème échelon	463	-	28 ans
12ème échelon	439	4 ans	24 ans
11ème échelon	418	3 ans	21 ans
10ème échelon	395	3 ans	18 ans
9ème échelon	384	3 ans	15 ans
8ème échelon	370	3 ans	12 ans
7ème échelon ☒	362	2 ans	9 ans
6ème échelon	352	1 an 6 m	7 ans*
5ème échelon	339	1 an 6 m	5 ans 6 m
4ème échelon	325	1 an 6 m	4 ans
3ème échelon	319	1 an 6 m	2 ans 6 m
2ème échelon	303	1 an 6 m	1 an
1er échelon	297	1 an	-



Secrétaire Adm. Grade 1	INM	Durée	Déroulement
13ème échelon	486	-	33 ans
12ème échelon	466	4 ans	29 ans
11ème échelon	443	4 ans	25 ans
10ème échelon	420	3 ans	22 ans
9ème échelon	400	3 ans	19 ans
8ème échelon	384	3 ans	16 ans
7ème échelon	371	3 ans	13 ans
6ème échelon ☒	358	3 ans	10 ans
5ème échelon	345	3 ans	7 ans *
4ème échelon ☒	334	2 ans	5 ans
3ème échelon	325	2 ans	3 ans
2ème échelon	316	2 ans	1 an
1er échelon	310	1 an	-

- Valeur du point d'indice au 1er juillet 2010 : 4,6303 €

\* Comparaison pour une ancienneté identique [- 7 points]

☒ **Suppression** de « l'accélérateur de carrière » permettant d'accéder à compter du **7ème échelon** de classe normale :  
 - soit à la **classe exceptionnelle** par voie d'un examen professionnel ;  
 - soit à la **classe supérieure**, par liste d'aptitude avec une ancienneté de deux ans dans l'échelon et 5 ans de service public en catégorie B.

☒ **Accession au Grade 2 de S.A. :**  
 - soit par la voie d'un examen professionnel à partir du 4ème échelon + 1 an d'ancienneté ;  
 - soit par liste d'aptitude à partir du 6ème échelon + 1 an d'ancienneté.



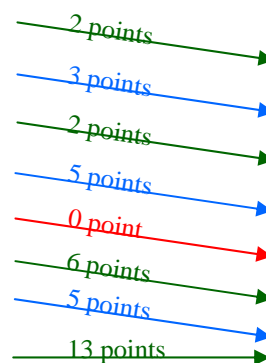
RECLASSEMENT DES SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE NORMALE DANS LE 1 <sup>er</sup> GRADE DE S.A.				
Échelon	Indice Majoré	Repositionnement dans la nouvelle grille	Nouvel Échelon	Indice Majoré
13	- 4 ans 463	S.A.	13	486
	+ 4 ans	A.A. dans la limite de 4 ans	12	466
12	439	A.A.	11	443
11	418	A.A.	10	420
10	395	A.A.	9	400
9	384	A.A.	8	384
8	370	A.A.	7	371
7	362	S.A.		
6	352 + 6 mois	4/3 A.A. au-delà de 6m + 1an	6	358
		A.A.		
5	- 6 mois 339	4/3 A.A. + 1 an	5	345
4	325 + 1 an	A.A. au-delà de 1 an		
		3/2 A.A. + 6 mois	4	334
3	319 + 1 an	A.A. au-delà de 1 an		
		A.A.	3	325
2	- 1 an 303	4/3 A.A.	2	316
1	297	A.A.	1	310



## Nouvel Espace Statutaire repositionnement



Secrétaire Adm. C.S.	INM	Durée	Déroulement
8ème échelon	489	-	25 ans
7ème échelon	465	4 ans	21 ans
6ème échelon	443	3 ans	18 ans
5ème échelon	420	3 ans	15 ans
4ème échelon	405	2 ans	13 ans
3ème échelon *	384	2 ans	11 ans*
2ème échelon	370	2 ans	9 ans
1er échelon	362	1 an 6 m	-



Secrétaire Adm. Grade 2	INM	Durée	Déroulement
13ème échelon	515	-	34 ans
12ème échelon	491	4 ans	30 ans
11ème échelon	468	4 ans	26 ans
10ème échelon	445	3 ans	23 ans
9ème échelon	425	3 ans	20 ans
8ème échelon	405	3 ans	17 ans
7ème échelon	390	3 ans	14 ans
6ème échelon*	375	3 ans	11 ans*
5ème échelon ☒	361	3 ans	8 ans
4ème échelon	348	2 ans	6 ans
3ème échelon (CII)°	340	} ° Entrée <b>BAC + 2</b> Niveau III Catégorie Indiciaire Intermédiaire	
2ème échelon (CII)°	332		
1er échelon (CII)°	327		

\* Comparaison pour une ancienneté identique [- 9 points]

- Valeur du point d'indice au 1er juillet 2010 : 4,6303 €

### ☒ Accession au Grade 3 de S.A. :

- soit par la voie d'un examen professionnel à partir du 5ème échelon + 2 ans d'ancienneté ;
- soit par liste d'aptitude à partir du 6ème échelon + 1 an d'ancienneté.



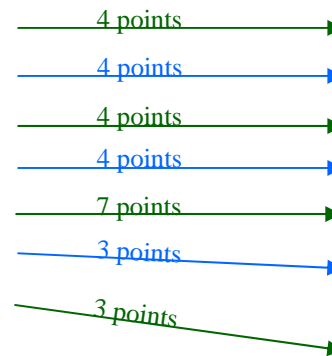


RECLASSEMENT DES SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE SUPÉRIEURE DANS LE 2 <sup>ème</sup> GRADE DE S.A.				
Échelon	Indice Majoré	Repositionnement dans la nouvelle grille	Nouvel Échelon	Indice Majoré
8	489 + 4 ans →	S.A.	13	515
		Avec A.A. + 2 ans	12	491
7	465 - 4 ans → + 2 ans →	A.A. au-delà de 2 ans		
		A.A. + 2 ans		
6	443 - 2 ans → + 1 an 6 m →	4/3 A.A. au-delà de 1 an + 6m	10	445
		4/3 de A.A. + 1 an		
5	420 - 1 an 6 m → + 2 ans →	A.A. au-delà de 1 an	9	425
		4/3 A.A. + 1 an		
4	405 - 2 ans → + 1 an 6 m →	A.A. au-delà de 1 an 6 m	8	405
		4/3 A.A. + 1 an		
3	384 - 1 an 6 m → + 1 an →	A.A. au-delà de 1 an	7	390
		A.A. + 1 an		
2	370 - 1 an → + 1 an →	A.A. au-delà de 1 an	6	375
		3/2 de A.A. + 1 an 6 m		
1	362 - 1 an →	A.A.		

## Nouvel Espace Statutaire repositionnement



Secrétaire Adm. C.E.	INM	Durée	Déroulement
7ème échelon	514	-	26 ans
6ème échelon	490	4 ans	22 ans
5ème échelon*	467	3 ans	19 ans
4ème échelon	445	3 ans	16 ans
3ème échelon	421	2 ans 6 m	13 ans 6 m
2ème échelon	397	2 ans 6 m	10 ans
1er échelon	377	2 ans	9 ans



\* Comparaison pour une ancienneté identique [- 18 points]

Secrétaire Adm. Grade 3	INM	Durée	Déroulement
11ème échelon	562	-	32 ans
10ème échelon	540	3 ans	29 ans
9ème échelon	519	3 ans	26 ans
8ème échelon	494	3 ans	23 ans
7ème échelon	471	3 ans	20 ans
6ème échelon *	449	2 ans	18 ans
5ème échelon	428	2 ans	16 ans
4ème échelon	410	2 ans	14 ans
3ème échelon	395	2 ans	12 ans
2ème échelon	380	2 ans	10 ans
1er échelon	365	1 an	9 ans

- Valeur du point d'indice au 1er juillet 2010 : 4,6303 €

**A signaler pour exemple :** 19 ans de carrière positionnaient l'agent à l'indice 467, dans la nouvelle grille pour la même durée (19 ans), le positionnement se fait à l'indice **449 [moins 18 points]**. Tout bornage indiciaire supérieur, accompagné d'un allongement de carrière non négligeable, qui valide la nouvelle loi sur les retraites, est un leurre, un miroir aux alouettes... Ce qui revient à faire le constat amer sur l'ensemble de la grille de S.A. dans le Nouvel Espace Statutaire **à long terme : Travailler plus, pour gagner moins.... !**



RECLASSEMENT DES SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DANS LE 3 <sup>ème</sup> GRADE DE S.A.				
Échelon	Indice Majoré	Repositionnement dans la nouvelle grille	Échelon	Indice Majoré
			11	551
		3 ans et + S.A.	10	535
7	514	Avec A.A.	9	519
6	490 - 3 ans →	1/4 de A.A. + 2 ans	8	494
5	467 + 1 an →	A.A. au-delà de 1 an		
4	445 - 1 an → + 1 an →	A.A. + 2 ans	7	471
		A.A. au-delà de 1 an	6	449
3	421 - 1 an →	2/5 de A.A.		
2	397 + 1 an →	4/3 de A.A. au-delà de 1 an	5	428
		Avec A.A.	4	410
1	377 - 1 an →	Avec A.A.	3	395

S.A. : Sans Ancienneté  
A.A. : Ancienneté Acquisée

Janvier 2011



# Secrétaire Administratif !

avec VOUS l'UNSA change le Syndicalisme

libres ensemble  
100% PAS PAREIL



*Ne restez plus seul(e).... Rejoignez-nous !*

Indices de référence	Montant de la cotisation annuelle	Déduction fiscale 66 %	Cotisation réelle
307 à 345	42 €	27.72 €	14.28 €
346 à 394	63 €	41.58 €	21.42 €
395 à 465	73 €	48.18 €	24.32 €
466 à 506	79 €	52.14 €	26.86 €
507 à 618	114 €	75.24 €	38.76 €

Possibilité de régler la cotisation en plusieurs fois, n'hésitez pas à contacter : [dominique2.dupin@direccte.gouv.fr](mailto:dominique2.dupin@direccte.gouv.fr)

Nouvel(le) Adérent(e)  
oui non

**BULLETIN D'ADHÉSION 2011**  
*Je choisis un syndicat autonome !*



Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....

S.A. Classe normale

S.A. Classe supérieure

S.A. Classe exceptionnelle

échelon...

**A. Centrale**

**S. Déconcentrés**

**Autres**

Service ou établissement d'affectation.....

Adresse (précise).....

Adresse courriel :

Je joins un ou chèque(s) de .....€ correspondant à ma cotisation annuelle à l'ordre du : **SNEPA**

À Madame Dominique Dupin  
Rue de l'Artois - Bât. 27 - Apt. 3  
Le Port Neuf  
17000 LA ROCHELLE

Le.....

Signature :